

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Mise à disposition de la salle du Terrain Blanc au profit de l'association Sourdine

N° DEC.2025.05.147.SOL

LA MAIRE DE LA VILLE DE QUIMPER

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 4 en date du 22 juillet 2020 donnant délégation à madame la maire de Quimper ;

Vu le budget de la ville, compte : 6288 et fonction : 900 ;

Considérant la demande de mise à disposition de la salle du Terrain Blanc par l'association Sourdine dans le cadre de la mise en place d'une conférence faisant suite à la Journée Nationale de l'Audition ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

La ville de Quimper met à disposition la salle du Terrain Blanc au profit de l'association Sourdine la soirée du vendredi 4 avril 2025 pour une conférence ayant pour thème « Vivre avec ses acouphènes en 2025 – Recherches et prise en charge » qui s'inscrit dans la continuité des actions réalisées pour la Journée Nationale de l'Audition.

Article 2 :

La mise à disposition est consentie en contrepartie d'une redevance d'un montant de 135 € conformément au tarif appliqué pour la ville de Quimper (Ligne budgétaire : 410 6288 900).

Article 3 :

Une convention fixant les modalités de cette mise à disposition sera signée par les parties.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

Fait à Quimper, le 14 mai 2025

La maire,
Isabelle ASSIH,

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 20/05/2025
(AR du 20/05/2025 ID: 029-212902324-20250514-DC1691H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 20/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*